



AMICALE PHILATELIQUE D'ANNECY

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 14 /01/2019

- Présents** Mmes Maryse MABILEAU, Marie-Thérèse CONVERSY
MM. Jean-Marie BISOU, Jean-François CHRETIEN, Louis MERMIN
Auguste NICOLLE, Jean-Louis PERREL, Hervé RIVIERE
- Absents :** MM . Serge KAHN, Alain LOURSON, Jean-François PAILLE

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Jean Marie BISOU .

1) Préparation de l'Assemblée Générale

a) Date et lieu

L'Assemblée générale annuelle de l'Amicale Philatélique d'Annecy aura lieu le dimanche **10/02/ 2019 à 9h30**, 3 Boulevard du Lycée sur l'ordre du jour suivant :

b) Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale précédente
- Rapport moral
- Rapport financier
- Intervention du commissaire aux comptes
- Vote sur le quitus aux administrateurs
- Montant de la cotisation
- Nomination et Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Point sur le Salon Philatélique de Printemps 2019
- Information sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et son incidence sur le Règlement intérieur
- Questions diverses

L'Assemblée générale sera suivie d'un repas au Restaurant La Villa du Lac (anciennement la Chaumière) à Veyrier du Lac (32 € par personne, l'APA prenant en charge 8€ : coût total 40€)

Les convocations à cette AG ainsi que les fiches d'inscription au repas seront envoyées par email ou par courrier postal au cours de la semaine du 13 au 20/01.

2) Point sur l'organisation du Salon Philatélique de Printemps (12/05/2019)

Un premier envoi par courrier électronique effectué en décembre 2018 auprès d'une trentaine de négociants va être suivi d'un deuxième envoi vers le 20 janvier. Aujourd'hui 48 tables ont été réservées, dont 18 pour lesquelles un chèque de règlement a été remis.

Le Bureau de l'Amicale se rendra le Mercredi 16/01 au METEORE , salle où doit se tenir le Salon, pour finaliser la location et préciser avec le responsable de cette salle la différents éléments nécessaires au bon fonctionnement de cette manifestation.

Une prochaine réunion précisera la répartition des tâches d'organisation et de fonctionnement entre les membres de l'APA (affiche, mise en place, billetterie , accueil, contrôle, exposition, tombola etc...)

3) RGPD (ou RGDP) -Règlement intérieur

Comme tout organisme recueillant des données sur les personnes physiques , l'APA doit mettre en application le Règlement Générale sur la Protection des données qui impose un ensemble de règles strictes quant au recueil et à la gestion des données personnelles que l'Association est amenée à réunir : nom, adresse, téléphone,email etc... auprès de ses membres ou de contacts extérieurs. Ces règles doivent être portées à la connaissance des membres de l'Amicale dès leur inscription et figurées dans le règlement intérieur. Elles imposent une modification du site web en particulier pour ce qui concerne les données des visiteurs du site (tracking, cookies etc..), par exemple une page d'information sur l'utilisation de ces données. avec demande de consentement devrait s'afficher dès connexion au site.

J.M. Bisou présente un document proposé par le Grap pour aider à la mise en place, de ses règles assez complexes.

On peut trouver des explications détaillées sur ce RGDP sur de nombreux sites web en particulier <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-sur-la-protection-des-donnees-ce-qui-change-pour-les-professionnels>

De ce fait, le Conseil d'administration décide de ne pas présenter à la prochaine assemblée générale un projet de nouveau règlement intérieur comme il avait été initialement prévu. On trouvera en annexe les éléments de règlement proposés par le secrétaire de l' APA selon les instructions de la précédente réunion du CA

Le Secrétaire
J.F. CHRETIEN